

# LA LETTRE

L'UNSA Défense, faites la différence !

UNSA Défense  
78 et 80 rue Vaneau  
75007 PARIS  
01 42 22 37 02



Numéro 49  
MARS 2024

[federation@unsa-defense.org](mailto:federation@unsa-defense.org) [portail-unsa.intradef.gouv.fr](mailto:portail-unsa.intradef.gouv.fr) [www.unsa-defense.org](http://www.unsa-defense.org) [@UnsaDefense](https://twitter.com/UnsaDefense) [UNSADefense](https://www.facebook.com/UNSADefense) [Unsa defense diffusion](https://www.youtube.com/channel/UC...)

# EDITO

## CHERES ADHERENTES, CHERS ADHERENTS, CHER(E)S COLLEGUES

Bien des fois, je l'ai connu ce syndrome de la page blanche... des centaines... peut-être même des milliers. Mais pour la première fois, me voilà devant celle que je vais signer en qualité de nouveau secrétaire général de la fédération UNSA Défense. En effet, les délégués de toutes les régions et l'ensemble des responsables fédéraux ont fait le choix de me confier cette nouvelle et belle responsabilité qui non seulement m'honore, mais engage mon dévouement entier dans cette belle mission et tout mon enthousiasme.

Je tiens tout d'abord à avoir une pensée rétrospective en pensant à mes prédécesseurs. Véronique Denancé, qui la première m'a accueilli dans cette fédération et confié des missions et des responsabilités qui m'ont permis de grandir et de progresser dans mon engagement de manière continue... Je pense à Alain Brémond et la confiance, cette fraternité, dont il m'a gratifié qui reste en moi comme un marqueur permanent d'amitié et d'humilité... Je pense à Laurent Dutilleul avec qui j'ai partagé bien des options de cette jolie palette de matière humaine qu'est la défense du bien collectif. Alors vous comprendrez que c'est avec une certaine fierté, aussi un goût des autres intact, que je vais poser mes pas dans ces empreintes indélébiles qui sont et restent les jalons de mon parcours UNSA. **Je suis et je reste UNSA.**

Je vous présente cette nouvelle équipe en charge d'animer la fédération nationale UNSA Défense, vous les reconnaîtrez sur la page suivante : **Nathalie Albertin et Francis Dubois** seront les secrétaires adjoints. **Anne-Marie Chèze et Catherine Bertrand-Muller** continuent d'assumer les fonctions de trésorières, **Nathalie Martin** assumera la communication, les réseaux en qualité d'assistante fédérale. En votre nom à toutes et tous, je les remercie de leur confiance, de leur soutien et de leur affection. Des valeurs qui comptent dans l'UNSA !

**Laurent TINTIGNAC**

Secrétariat général de l'UNSA Défense




# CONGRES UNSA Défense

Une nouvelle équipe à votre disposition

Un congrès fédéral extraordinaire s'est tenu le mardi 20 février. L'ensemble des délégués de la fédération a voté pour élire une nouvelle équipe du secrétariat général de la fédération UNSA Défense en charge de l'animation et de la représentation de l'ensemble des adhérent-es et délégué-es UNSA, et s'engageant à porter la parole, la défense, les parcours de carrière, les rémunérations, la reconnaissance et l'information de l'ensemble de cette communauté des personnels civils, la rendre visible dans un monde éminemment « kaki ».

S'engager au nom d'un collectif reste un acte désintéressé et généreux. « *Il génère parfois des compromis bien sûr, il est évidemment beaucoup plus facile de rester soi-même en ne faisant rien* » disait Ethan Hawke.



Le bleu au 

**Voici la nouvelle équipe du secrétariat général UNSA Défense**

## Secrétaire général



**Laurent Tintignac – Secrétaire général**

**Je suis et je reste UNSA.**

Travail, sérieux et humilité, représentation en tout lieu et tout temps des personnels du ministère, voilà la feuille de route sur laquelle je m'engage avec fierté et honneur, porté par la confiance des délégués de l'UNSA Défense.

## Secrétaire générale adjointe



**Nathalie Albertin – Secrétaire générale adjointe.**

**Je suis et je reste UNSA.**

Promouvoir les personnels du ministère des Armées est une mission enthousiaste, qui impose d'avoir le goût des autres et l'engagement chevillé au cœur. Je m'engage avec cette nouvelle équipe à respecter cette confiance témoignée par les délégué-es de l'UNSA Défense.

## Secrétaire général adjoint



**Francis Dubois – Secrétaire général adjoint.**

**Je suis et je reste UNSA.**

Fidèle à l'engagement collectif, je rejoins cette nouvelle équipe avec l'esprit serein mais déterminé et résolument tourné vers la reconnaissance des agents du MinArm dans toutes leurs composantes, leurs fonctions, leurs niveaux, leurs métiers.

## Trésorière



**Anne-Marie Chèze – Trésorière**

**Je suis et je reste UNSA.**

Je m'engage avec cette nouvelle équipe pour le sens du bien commun et assurer la bonne gestion des comptes dont la seule ressource reste la cotisation des adhérentes et adhérents de l'UNSA.

## Trésorière adjointe



**Catherine Bertrand-Muller – Trésorière adjointe**

**Je suis et je reste UNSA.**

Je sais le travail et l'engagement de cette équipe. C'est avec un immense plaisir que je continue cette passionnante aventure UNSA au nom du collectif et de tous les agents qui nous témoignent leur confiance.

## Responsable Communication



**Nathalie Martin – Assistante fédérale chargée de la communication.**

**Je suis et je reste UNSA.**

Ma motivation et mon engagement tiennent au sérieux du travail effectué dans cette équipe, la confiance dans chacune et chacun. Cet engagement résonne donc comme une évidence.

# Ouvriers de l'Etat

Sandra, votre nouvelle secrétaire nationale.



Les secrétaires nationaux dans le fonctionnement permanent de la fédération UNSA Défense sont les référents de chacune des grandes catégories socioprofessionnelles, nos experts statutaires (Ouvriers, corps techniques, corps administratifs, agents contractuels, personnels paramédicaux et agents des statuts sociaux). Le congrès de la fédération a élu pour la durée qui nous sépare de la fin de la mandature 2023/2026, une nouvelle secrétaire nationale référente pour les agents à statut ouvrier (OE/CE/TSO).

**Sandra VASCONCELOS assumera cette fonction « SN ».** Sandra est ouvrière de l'Etat, permanente UNSA en Ile de France pour les personnels du périmètre de gestion (IDF + OME), Sandra est interlocutrice du CMG de Saint-Germain-en-Laye, siège en Commission d'Avancement des Personnels à Statut Ouvrier (CAPSO d'Arcueil) et assume pour la fédération la représentation UNSA (avec Stéphane Simon) au sein de la Commission des Recours Amiables en matière de maladies professionnelles et d'accidents du travail pour les ouvriers et les contractuels au Service des Pensions et des Risques Professionnels à La Rochelle.

Cette population « Ouvrière » après des décennies de désintérêt et de déflation fait aujourd'hui l'objet de toutes les attentions en matière d'attractivité et de fidélisation dans les métiers dits « en tension ». La tâche est immense tant les dégâts passés portent encore les stigmates des conséquences d'une politique aveugle en matière de compétences indispensables au soutien des forces, qu'il soit opérationnel ou commun. **Sandra Vasconcelos sera à la disposition de chacune et de chacun d'entre vous pour toutes questions d'ordre statutaire et/ou réglementaires et représentera la fédération auprès des instances ministérielles et divers GT DRHMD en votre nom. Le dossard et le cœur en bleu UNSA.**

**SN titulaire : Sandra Vasconcelos / SN suppléants : Stéphane Simon et Cédric Guierard.**

## Bretagne... terre d'accueil

Défendre les personnels civils, en tout lieu... et tout temps !

### Le Télégramme

Le 23 février 2024 à 07h00

Pour son premier déplacement en tant que secrétaire national de l'Unsa Défense, Laurent Tintignac a choisi de se rendre sur la base de Brest-Lorient. Au menu : carrières, salaires et reconnaissance des civils de la Défense.



Accueilli par les Finistériens Claude Abiven, Stéphane Belzic et Carole Marandat, le Corrèzien Laurent Tintignac a réservé son premier déplacement en tant que tout nouveau secrétaire général de l'Unsa Défense, au lendemain de son élection en congrès à Paris. (Le Télégramme/Stéphane Jézéquel)

Un grand merci à tous les délégués et adhérents UNSA de Brest-Lorient pour cet accueil et cette belle journée.

### Extrait de l'article du Télégramme de Brest du 23 février 2024

[...Laurent Tintignac est mécanicien aéro rattaché à l'AIA de Clermont-Fd. Le syndicaliste siège parmi les 15 élus représentés au ministère des Armées où il défend la voix « des 65000 civils de la Défense qui peinent à exister face aux 210000 militaires ». Dur de recruter. « Les civils de la Défense représentent 23% des effectifs du ministère, avec des enjeux de recrutement actuellement très importants. 700 postes supplémentaires sont annoncés pour 2024. Mais pour atteindre cet objectif, il va falloir recruter pas moins de 5000 personnes pour compenser les départs à la retraite et les démissions », résume le syndicaliste. « Avec de plus en plus de démissions et le recours aux contractuels, à cause d'une grille de la fonction publique toujours aussi désavantageuse ». « Pour recruter dans les domaines très concurrentiels du cyber, du numérique, des SIC, des programmes d'armement, des postes d'agents contractuels sont proposés afin de s'extraire des limites de la grille de la fonction publique. Au tarif de cette grille, on ne trouverait personne pour ces métiers spécialisés ! ». « L'UNSA réunit 4400 adhérents sur les différents sites militaires français. Notre syndicat est le troisième sur le plan national et le quatrième à la pointe bretonne ». Trois priorités pour l'UNSA : Les parcours de carrière avec de meilleures perspectives et des possibilités de progression, les salaires qui restent trop bas et freinent l'attractivité du secteur, ainsi que le déficit de reconnaissance avec une invisibilité du personnel civil de la Défense qui perdure. « On a coutume de dire que les personnels civils de la Défense, c'est le bataillon invisible des armées ».]

Une réunion d'information avec les adhérents et délégués a permis de faire un point sur les divers sujets de l'actualité suivie d'un échange avec l'avocat, maître Potin, sur les questions de maladies pro et accidents de service et de trajet. Un bel échange.



# Votre actu de mars 2024

**Le 8 mars, c'est 366 jours cette année**

## **8 mars, journée internationale des droits des femmes : Exigeons l'égalité professionnelle !**

Les 8 organisations syndicales UNSA, CFTD, CGT, FO, CFE-CGC, CFTC, Solidaires et FSU ont signé un texte unitaire pour porter leurs exigences communes.

Alors que le rapport du Haut Conseil à l'Egalité (HCE) sur le sexisme alerte sur un risque de régression des droits des femmes, ce 8 mars 2024 doit être l'occasion de rappeler que l'égalité entre les femmes et les hommes est un principe constitutionnel qui doit se concrétiser, dans la vie de tous les jours et dans le monde du travail. Malgré la grande cause nationale du quinquennat pour l'égalité femmes-hommes, nos organisations constatent l'absence d'avancées concrètes que ce soit en matière de rémunération, d'articulation des temps de vie ou de violences sexistes et sexuelles dans le monde du travail. De fait, les conditions de vie et de travail des femmes restent trop souvent l'impensé des politiques publiques et des stratégies RH des employeurs.



### **Des inégalités au travail qui perdurent.**

« *Tout employeur est tenu d'assurer, pour un même travail ou un travail de valeur égale, l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes* ». **Cette loi française de décembre 1972**, et celles qui ont suivi, ne sont toujours pas pleinement respectées et n'ont pas permis d'atteindre l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes.

**En 2024, l'écart moyen est encore de 24% dans le secteur privé et de 14% dans les fonctions publiques.** Plus diplômées que les hommes, elles sont pourtant moins nombreuses sur les postes cadres (39 % dans le privé, 43 % A+ FP). Concentrées dans des métiers dits « féminins » (55 % des emplois à bas salaires du secteur privé), leurs compétences y sont moins reconnues et moins valorisées. **Elles représentent 63% des salarié-es du secteur public** et sont majoritaires dans les métiers administratifs, du nettoyage, de l'éducation, de la santé et du social. **Elles représentent 58% des salarié-es payé-es au SMIC.** Assignées à leur rôle de mère, **elles occupent 80 % des emplois à temps partiel et 95 % des congés parentaux.** Le poids de la parentalité, incluant la double journée et la charge mentale, pénalise exclusivement la carrière des mères, accentuant encore les inégalités salariales. Retraitées, **leur pension est en moyenne inférieure de 40 % à celle des hommes.**

**En matière de Violences Sexistes et Sexuelles dans le monde du travail, 30% des salariées ont déjà été harcelées ou agressées sexuellement sur leur lieu de travail et 70 % de ces victimes de violences au travail déclarent n'en avoir jamais parlé à leur employeur.**

Des revendications syndicales claires. Nos organisations rappellent leur revendication d'aboutir à une obligation de transparence sur les rémunérations et les carrières et de sanctions pour les entreprises qui discriminent.

► Nos organisations **réclament la revalorisation des métiers à prédominance féminine** et l'application de la loi qui garantit un salaire égal pour un travail de valeur égale. Nous demandons que soit rendue obligatoire et dans un délai contraint, l'ouverture de négociations portant sur les classifications dans le privé et les grilles indiciaires dans la fonction publique en vue de reconnaître et valoriser les missions, les qualifications et compétences mises en œuvre dans les métiers et corps « à prédominance féminine ».

► Nos organisations avaient salué le premier pas d'allongement du congé paternité qui allait dans le sens d'un meilleur partage de la parentalité. Le gouvernement annonce aujourd'hui la création d'un congé de naissance de 6 mois, en remplacement du congé parental, sans informer des contours de ce dispositif. A ce stade, nous craignons que ce soient les femmes qui paient le coût de cette mesure, contraintes de renoncer à leur emploi faute de mode d'accueil de jeunes enfants en nombre suffisant. Pour rappel, il manque au minimum 200 000 modes de garde. Nos organisations réclament que, au-delà de ce nouveau congé de naissance, le congé parental soit maintenu jusqu'au 3 ans de l'enfant et qu'il soit mieux rémunéré.

► Alors que les chiffres de Violences Sexistes et Sexuelles dans le monde du travail demeurent élevés, le gouvernement s'est contenté d'appliquer à droit constant la convention 190 de l'OIT que la France a ratifiée, sans tenir compte de la recommandation 206 de l'OIT qui y est associée. Nos organisations rappellent leur demande que la France aille au bout de ses engagements et que des concertations soient rapidement ouvertes pour intégrer de nouveaux dispositifs dans la loi.

Journée internationale  
des droits des femmes



**Pour les salaires... le 19 mars,  
tous en grève !**

## **URGENCE SALARIALE DANS LA FONCTION PUBLIQUE : TOUTES LES ORGANISATIONS SYNDICALES APPELLENT A LA MOBILISATION LE 19 MARS**

Les organisations syndicales de la fonction publique CFTD, CFE-CGC, CGT, FA, FO, FSU, Solidaires, UNSA constatent et condamnent l'absence de toute perspective de mesures générales d'augmentation des rémunérations dans la fonction publique dans un contexte d'inflation encore soutenue. Il est urgent d'ouvrir sans délai des négociations pour améliorer les carrières et prendre des mesures générales pour les salaires, notamment en **revalorisant le point d'indice**, dans une situation d'effondrement du niveau des rémunérations des agents publics.

Loin de répondre sur la question des rémunérations et des conditions de travail, **le président de la République a réaffirmé la mise en perspective d'une loi, qu'il qualifie « d'historique », pour la fonction publique visant selon lui à mieux reconnaître le « mérite ».**

Quelques semaines plus tard, il ajoute un plan de 10 milliards d'économies pour les ministères et les agents qui mettent en œuvre les politiques publiques. Les organisations syndicales dénoncent ces décisions, tant sur le fond que sur la forme. **Les agents ne sont pas dans l'attente du « mérite » mais d'une rémunération qui leur permette de vivre dignement de leur travail et qui soit prise en compte pour le calcul de leurs pensions.** Elles et ils sont aussi dans l'attente des moyens pour accomplir les missions qui sont les leurs dans de bonnes conditions, y compris dans l'intérêt des usagers.

**Pour mettre un terme à la spirale de stigmatisation et de dévalorisation de l'ensemble des personnels de la fonction publique et refuser de subir une année blanche en matière salariale, les organisations syndicales décident d'une journée de mobilisation le 19 mars prochain et les appellent à se mobiliser par tous moyens y compris la grève.**

